

2019-5

**2019-5 CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 26 mars 2019**

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement 2019 à l'Association Nationale des Directeurs de Centres De Gestion

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 26 mars deux mil dix-neuf à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Île-de-France, dûment convoqué le 20 mars 2019, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Fernand BERSON, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Monsieur Patrice CALMEJANE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Hervé LIEVRE, Madame Carole RUCKERT, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL, Madame Sophie VALLY, Monsieur André VEYSSIERE, Monsieur Ali ZAHI.

Avient donné procuration : Madame Christine CERRIGONE Monsieur à Patrice CALMEJANE, Madame Lamy KIROUANI à Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Monsieur Gérard LAMBERT à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Philippe LAUNAY à Madame Carole RUCKERT, Monsieur Frédéric MOLOSSI à Monsieur Ali ZAHI.

Etaient absents et excusés : Madame Jeanne BECART, Monsieur Jean-Luc CADDEDU, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Philippe PEMEZEC, Monsieur Yves PERREE, Monsieur Christophe PROVOT, Monsieur Didier ROUSSEL, Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Nadia SEISEN.

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Sarah DELANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, M. Xavier BASTARD, Secrétaire général, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement 2019 à l'Association Nationale des Directeurs de Centres De Gestion

Le Conseil d'administration,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion de la Fonction publique territoriale institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M832 applicable aux centres de gestion de la fonction publique territoriale ;

Vu le budget primitif 2019,

Vu les statuts de l'Association Nationale des Directeurs de Centres De Gestion,

Vu le rapport d'activité 2018 de l'ANDCDG,


Vu la demande de subvention de l'association pour l'exercice 2019,

Considérant l'intérêt de soutenir la contribution de l'ANDCDG à la réflexion sur les missions et perspectives des Centres de gestion de la Fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer à l'Association Nationale des Directeurs de Centres De Gestion une subvention de fonctionnement pour l'année 2019 d'un montant de 3 000 euros.

DIT que les crédits sont inscrits au budget sur le compte 657.

 Président,
Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne